

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 A 20 H 30

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membre excusé : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DUINAT J. – JURINE T. – REBOUX A. – RICO S.– VERCHERAND P. - VIAL F.– ARTHAUD V. – MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs PALLUAT DE BESSET D. – THIVOLET D.

ABSENT : Monsieur DE OLIVEIRA F.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PONVIANNE Gilles

Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur PONVIANNE Gilles **est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 ;
- Centre de Gestion :
 - Convention Prévoyance
 - Avenant n°1 Convention dossier CNRACL 2023-2026
 - Adoption du Plan de Formation Mutualisé 2025-2027
- Aménagement d'un terrain multisports : Demande de subventions au titre de DETR 2025 ;
- Encaissement de chèques ;
- Aliénation d'un chemin rural à Riou et mutation foncière ;
- Adoption du blason de la commune
- Point financier ;
- Présentation des travaux depuis 2001 ;
- Divers ;
- Dates à retenir

1 – Convention d'adhésion au contrat groupe Protection Sociale Complémentaire – Risque Prévoyance - Délibération n° DEL2024-12-38

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les collectivités territoriales de proposer une prévoyance aux agents titulaires et contractuels à compter du 1^{er} janvier 2025, avec une participation minimum de l'employeur de 7€/mois/agent. L'adhésion n'est en revanche pas obligatoire pour les agents. Monsieur le Maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intériale, avec une participation de la collectivité à hauteur de 20€/mois/agent.

Approuvée à l'unanimité après discussion.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

2 – Avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG – Délibération n° DEL2024-12-39

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer un avenant dans le cadre de la convention 2023-2026 pour l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG, compte tenu des évolutions des services proposés sur la plateforme PEP'S.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

3 – Adoption du Plan de Formation mutualisé 2025-2027 au profit des agents de la Commune - Délibération n° DEL2024-12-40

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de formation mutualisé proposé par le CDG42 en partenariat avec le CNFPT, pour les collectivités de la Loire de moins de 50 agents, pour les années 2025, 2026, 2027. Un recensement annuel des besoins en formation par territoire est prévu.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

4 – Encaissement d'un chèque - Délibération n° DEL2024-12-41

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu un chèque de la part d'ORANGE, en remboursement d'un trop perçu suite au passage à la fibre.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

5 – Encaissement d'un chèque - Délibération n° DEL2024-12-42

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu un chèque de la part de l'association fidésienne de Tennis, celle-ci ayant cessé toute activité. Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de cette somme à l'association, sous forme de subvention, si celle-ci reprend ses activités (déduction faite des travaux d'installation d'une nouvelle serrure).

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

6 – Aménagement d'un terrain multisports : demande de subvention au titre de la DETR 2025 - Délibération n° DEL2024-12-43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un city-stade, entre le terrain de foot et le terrain de tennis, dont le montant des travaux s'élève à 40 014.50 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de la DETR pour aider aux travaux d'aménagement de ce terrain multisports.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

7 – Adoption du Blason de la Commune - Délibération n° DEL2024-12-44

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un blason pour la commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, composé et dessiné gracieusement par Monsieur Jean-François BINON, héraldiste amateur qui a créé le blason de plus de 1500 communes en France dont 13 dans le Département de la Loire.

Ce projet de blason se décompose comme suit :

➤ **Description héraldique :**

Tiercé en pairle renversé :

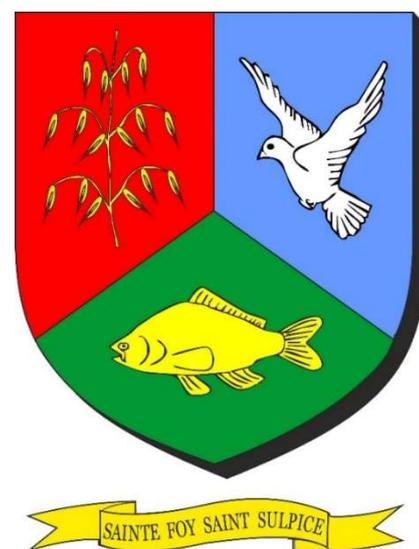
- De gueules à la branche de 16 épis d'avoine d'or ;
- D'azur à la colombe essorante d'argent ;
- De sinople à la carpe d'or.

➤ **Explication des termes héraldiques :**

- Tiercé en pairle renversé = blason divisé en 3 sous la forme d'un " Y " à l'envers
- Gueules = couleur rouge
- Essorante = aux ailes déployées pour prendre son envol
- Sinople = couleur verte

➤ **Explication des symboles :**

- L'avoine = l'agriculture
- La colombe = Attribut de Sainte Foy
- La carpe = pour les étangs qui ont façonné le paysage de la commune.



Approuvée à l'unanimité après discussion.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

8 – Aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Riou et mutation foncière - Délibération n° DEL2024-12-45

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le dossier établi en vue de la rectification du tracé d'un chemin communal - route des Etangs au lieu-dit Riou - sur les parcelles de M. CHARLIN Sébastien et Mme BARDON Virginie.

Cette rectification implique l'aliénation d'un chemin rural, attenant aux parcelles A48, A56, A57 et A58, propriétés de M. CHARLIN Sébastien et Mme BARDON Virginie, en échange des parcelles A367 et B607, appartenant à M. CHARLIN Sébastien et Mme BARDON Virginie, et destinées à la Commune.

Approuvée à l'unanimité après discussion.

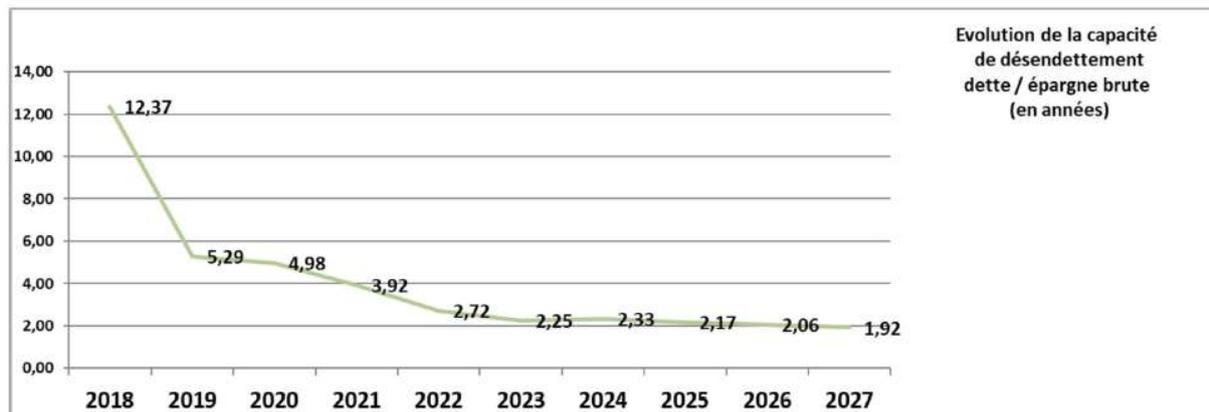
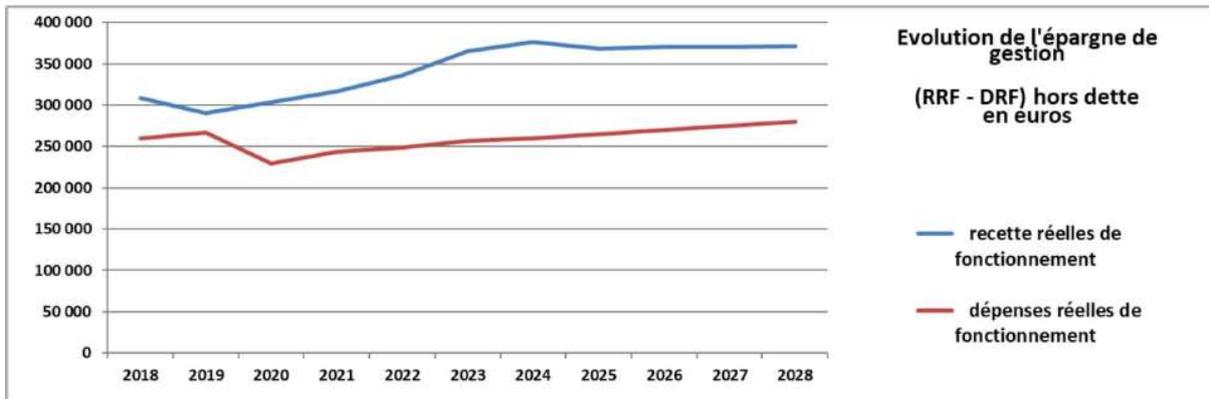
➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

9 – Présentation des travaux depuis 2001 et point financier

Monsieur le Maire et Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, exposent au Conseil l'ensemble des travaux (hors voiries) qui ont été effectués depuis 2001 ; ce qui représente des investissements à hauteur de 3 665 000 € TTC, pour un reste à charge de la commune de 1 012 000 €. L'annuité de l'ensemble des emprunts s'élève à 23 606 € pour 2025.

Monsieur le Maire et Thierry JURINE, adjoint aux finances, présentent au Conseil Municipal l'analyse des finances de la commune réalisée gracieusement par Loire Forez Agglomération. Il en ressort que la commune bénéficie d'une situation financière très saine en cette fin de mandat. Elle peut aujourd'hui s'appuyer sur une section de fonctionnement solide qui permet de dégager une épargne intéressante pour bâtir le futur plan de mandat. Le désendettement est bien maîtrisé.



10 – Dates à retenir

- Vœux : Dimanche 12 janvier 2025
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 7 février 2025 – 20h30
- Opération « J'aime la Nature Propre » : 15 mars 2025

Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

Clôture de la séance à : 21 heures 45.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :

Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :